



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 21 avril à 19 heures  
Salle du Conseil**

Présents :

Éric MARTINEZ, Corinne LOMBARD, Joël ANDRE, Marilyne MARCHETTI, Thierry VALLIN, Bertie ABOUHAB,

Procuration(s) :

M. Alain MEISSIREL donne pouvoir à M. Éric MARTINEZ

Mme Camille SAPPPIA donne pouvoir à Mme Corinne LOMBARD

Patricia BIASETTI donne pouvoir à M. Joël ANDRE

Excusé(s) :

Alain MEISSIREL, Camille SAPPPIA, Patricia BIASETTI

Absent :

Yan VAN DE ZANDE, Chantal DONNEAUD

Secrétaire de séance :

Corinne LOMBARD

Président de séance :

M. Éric Martinez

M. le Maire ouvre la séance du Conseil à 19h00 et constate qu'on a atteint le quorum. M. le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance. Madame Corinne LOMBARD est désignée secrétaire de séance.

Accepté à l'unanimité.

### **1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16/04/2026**

Discussion : NEANT

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle les délibérations votées et les discussions qui ont eu lieu lors du précédent conseil municipal du 16/04/2026.

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► APPROUVE le procès-verbal du 16/04/2026.

## **2- Désignation des membres siégeant dans la commission thématique inter communales**

### Discussion :

M. Thierry VALLIN : Où se situe la CCVUSP ?

M. le Maire : A Barcelonnette.

M. le Maire informe qu'ils n'ont pas encore les dates pour la Commission Marchés à procédure adaptée et qu'elles seront fixées ultérieurement et communiquer.

### Exposé des motifs :

M. le Maire énumère les réunions qui vont se faire à la CCVUP et expose aux membres du Conseil Municipal :

- que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-22 transposable aux EPCI, relatif à la formation et la composition de commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;
- que la délibération n°DC2026\_03\_032 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) en date du 31 mars 2026, portant création des commissions thématiques intercommunales suivantes :
  - Attractivité
  - Environnement
  - Aménagement
  - Cadre de vie
  - Finances, ressources humaines
  - Marchés à procédure adaptée
- qu'au titre de cette délibération, chaque commune membre de l'EPCI a, au plus, autant de membres titulaires dans la commission que de sièges au sein du conseil communautaire et que, pour chaque membre titulaire, un membre suppléant peut être choisi parmi les conseillers municipaux pour siéger en cas d'empêchement du titulaire ;

M. le Maire ajoute que ça sera le mardi qui précède le conseil communautaire et qu'au total ça sera 4 Mardis dans l'année.

**CONSIDERANT** les candidatures de M Éric MARTINEZ, MME Corinne LOMBARD, M Joël ANDRE, M Bertie ABOUHAB, MME Marilyne MARCHETTI, M Thierry VALLIN, MME Camille SAPPPIA , M Alain MEISSIREL ,MME Patricia BIASETTI,

LE CONSEIL MUNICIPAL par vote à main levée, à **L'UNANIMITÉ** des Membres présents et représentés à la séance :

**DESIGNE** les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein des différentes commissions thématiques intercommunales :

- ▶ **COMMISSION Attractivité** : M Joël ANDRE, M Thierry VALLIN
- ▶ **COMMISSION Environnement** : M. Thierry VALLIN, M Joël ANDRE
- ▶ **COMMISSION Aménagement** : M Éric MARTINEZ, M Bertie BOUHAB
- ▶ **COMMISSION Cadre de vie** : MME Camille SAPPPIA, MME Patricia BIASETTI
- ▶ **COMMISSION Finances, ressources humaines** : M Éric MARTINEZ, M Bertie ABOUHAB
- ▶ **COMMISSION Marchés à procédure adaptée** : MME Corinne LOMBARD, M Alain MEISSIREL
- **CHARGE** M. le Maire de notifier la présente délibération à la Présidente de la CCVUSP.

## **3- Désignation des membres siégeant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées**

Discussions :

M. le Maire informe que pour la CLET, il faut une seule personne, et que la CLET est en lien avec le tourisme.

Exposé des motifs :

M. le Maire donne lecture :

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 *nonies* C disposant qu'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre l'EPCI et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges ;
- **VU** la délibération n° DC2026\_03\_035 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) en date du 31 mars 2026, portant création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à la majorité des deux tiers de ses membres ;
- **CONSIDÉRANT** qu'au titre de ladite délibération, la commission est composée de 14 membres selon la répartition suivante :
  - La Présidente de la CCVUSP
  - Un membre pour chacune des 13 communes ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder à l'élection, au sein du conseil municipal, d'un représentant siégeant au sein de la CLECT.

**CONSIDÉRANT** la candidature de M. **Bertie ABOUHAB**

LE CONSEIL MUNICIPAL par vote à main levée, à **L'UNANIMITÉ** des Membres présents et représentés à la séance :

- **PROCLAME** M. **Bertie ABOUHAB** représentante de la commune de Val d'Oronaye siégeant au sein de la CLECT
- **CHARGE** M. le Maire de notifier la présente délibération à la Présidente de la CCVUSP.

#### **4 - Proposition de commissaires siégeant au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Discussions : NEANT

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire :

- **VU** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650 A, disposant que dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 *nonies* C, il est institué une commission intercommunale des impôts directs (CIID) composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires ;
- **VU** la délibération n°DC2026\_03\_036 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) en date du 31 mars 2026, portant création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;
- **CONSIDÉRANT** que les commissaires ainsi que les suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communs membres.
- **CONSIDÉRANT** qu'au titre de la délibération susvisée, il convient de proposer deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants ;
- **PROPOSE**, au titre de commissaires titulaires de la CIID :

- **M. Éric MARTINEZ**
- **M. Mme Corinne LOMBARD**
- **CHARGE M.** le Maire de notifier la présente délibération à la Présidente de la CCVUSP.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés à la séance :

### **5 – REFERENT SAFER**

Discussions : NEANT

Exposé des motifs :

Ouï l'exposé du Maire,

- ▶ **Décide** de désigner en qualité de référent SAFER élus : **M Éric MARTINEZ**
- ▶ **Décide** de désigner en qualité de référent SAFER administratif **MME Mbayang NDOYE**

Monsieur le maire : Qui est pour ? Qui est contre ?

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés à la séance :

### **6- CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS PROPOSITION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS**

Discussions : NEANT

Exposé des motifs :

M. le Maire explique que:

- le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.
- Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.
- La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.
- La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées : ERIC MARTINEZ MAIRE

Les commissaires titulaires : (12) Corinne LOMBARD, Joël ANDRE, Bertie ABOUHAB, Marilyne MARCHETTI, Thierry VALLIN, Olivier DRUEL, Eifisio CASUELA, Ghislain BERNINI, Jean Jacques LOMBARD, Mathieu DENIS, Claude SAIED, Sandra ROUIT

Les commissaires suppléants : (12) : Camille SAPPYA, Alain MEISSIREL, George DURAND, Corinne BELMONTE, Patricia BIASETTI, Maryse MEYRAN, Jean FERRON, Yves NICOLAS, Nadine PEYQUAY, Joël CROSE, Françoise MEYRAN, Pierre DUPONT

Le CONSEIL MUNICIPAL par vote à main levée, à l'unanimité des Membres présents et représentés à la séance:

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

## 7- Désignation des membres siégeant dans les commissions thématiques communale

Discussions : NEANT

Exposé des motifs :

M. le Maire donne lecture et explique au conseil municipal les différentes Commissions thématiques communales:

- TOURISME, GITES SAISONNIERS, CULTURE BIBLIOTHÈQUE
- PERSONNEL RH
- EAU AGRICULTURE VOIRIE URBANISME
- PATRIMOINE CIMETIERE BATIMENTS PUBLIQUES, COMMUNAUX
- SÉCURITÉ SCOLAIRE TRANSPORTS SANTE
- ENVIRONNEMENT DURABLE, TRANSMISSIONS ÉNERGÉTIQUES

**CONSIDERANT** les candidatures de M Éric MARTINEZ, MME Corinne LOMBARD, M Joël ANDRE, M Bertie ABOUHAB, MME Marilyne MARCHETTI, M Thierry VALLIN, MME Camille SAPPPIA, M Alain MEISSIREL, MME Patricia BIASETTI

Le CONSEIL MUNICIPAL par vote à main levée, à **L'UNANIMITÉ** des Membres présents et représentés à la séance :

► **DÉSIGNE** les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein des différentes commissions thématiques communales :

► TOURISME, GITES SAISONNIERS, CULTURE BIBLIOTHÈQUE : MME Marilyne MARCHETTI, M Bertie ABOUHAB M Thierry VALLIN

► PERSONNEL RH : M Éric MARTINEZ, M Joël ANDRE, M Bertie ABOUHAB

► EAU AGRICULTURE VOIRIE URBANISME : M Éric MARTINEZ, M Joël ANDRE, M Alain MEISSIREL

► PATRIMOINE CIMETIÈRE BÂTIMENTS PUBLIQUES, COMMUNAUX : MME Marilyne MARCHETTI, M Bertie ABOUHAB M Thierry VALLIN

► SÉCURITÉ SCOLAIRE TRANSPORTS SANTE : MME Corinne LOMBARD, MME Camille SAPPPIA, MME Patricia BIASETTI

► ENVIRONNEMENT DURABLE, TRANSMISSIONS ÉNERGÉTIQUES : M Éric MARTINEZ, MME Camille SAPPPIA, M Alain MEISSIREL

### QUESTIONS DIVERSES:

M. le Maire demande aux chargés des gites de faire un compte rendu des états des lieux afin que le conseil puisse avoir une idée des travaux à effectuer.

M. ABOUHAB : Les travaux devront se faire selon les priorités et faire une demande de devis pour l'électricité.

Clôture de la séance à 19h45

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance

Éric martinez

